



CCIG info

Bulletin d'information de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

Commerce international

La Zone de libre-échange continentale africaine et le marché vietnamien à l'honneur.

► PAGE 4

Innovation

Un fonds de la FONGIT vient désormais soutenir financièrement les start-up genevoises.

► PAGE 5

Fiscalité

La réévaluation des biens immobiliers, nouvelle ponction fiscale.

► PAGE 6

REMI(COM)
LOCAUX COMMERCIAUX - COMMERCE - ENTREPRISES
LE SPÉCIALISTE EN TRANSMISSION D'ENTREPRISES
www.remicom.com - 022 700 22 22

Nous créons votre société en Suisse pour seulement **CHF 999.-**
STARTSARL.ch

BESOIN D'ARGENT POUR VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ?
www.creditprofacile.ch

Ouverture des commerces

Une lueur d'espoir au bout du tunnel?

Après plus d'une année de crise sanitaire qui a entraîné des fermetures à répétition, dopant ainsi le commerce en ligne et le tourisme d'achat, le commerce genevois est à la peine. Si l'on peut compter sur le dynamisme et la volonté des commerçants locaux pour rebondir, la réglementation actuelle en matière d'horaires et de jours d'ouverture est un handicap réel pour les enseignes de la place. Dès lors, la récente proposition faite par le Conseil d'Etat d'autoriser l'ouverture des magasins trois dimanches par année et d'harmoniser les horaires d'ouverture représente un signal d'espoir, modeste mais nécessaire.



Conduite en 2018 auprès de quelque 6000 habitants du Grand Genève, l'étude « Consommation: les pratiques des habitants du Grand Genève décryptées » indique

que la présence d'une frontière et de deux monnaies différentes exacerbe les spécificités d'une consommation par ailleurs caractéristique d'une dynamique métropo-

litaine classique, de type centre-périphérie. Les commerces des centralités urbaines, suisses mais aussi françaises, sont ainsi impactés par l'importante offre des ensembles commerciaux de périphérie du Genevois français les plus proches de la frontière. Au vu de ses 103 kilomètres de frontière avec la France, le canton de Genève est particulièrement exposé.

Les produits les plus achetés par les Suisses en France sont ceux pour lesquels le différentiel de prix est le plus élevé et l'offre la plus variée (les poissons et crustacés, la charcuterie et les viandes, les vins et alcools ainsi que les fromages et produits laitiers).

En non-alimentaire, ce sont les équipements de sport ainsi que les revues et journaux.

Tourisme d'achat facilité par les horaires plus larges en France

Si le prix est donc le premier critère d'achats transfrontaliers pour les résidents suisses, devant la disponibilité du produit uniquement en France, il est important de relever qu'un quart des personnes sondées cite également le stationnement, les horaires et les jours d'ouvertures. Les commerces français de la zone frontalière peuvent en effet ouvrir les dimanches sans demande préalable. De fait, les plaques d'im-

matriculation genevoises sont nombreuses sur leurs parkings ces jours-là, mais les commerces du canton attirent aussi la clientèle française. Selon le rapport du Conseil d'Etat sur l'ouverture expérimentale de trois dimanches en 2019, les magasins genevois disposant de parkings avec identification des plaques ont enregistré, par rapport aux autres jours de la semaine, une très forte hausse du pourcentage de plaques françaises (33 %) et vaudoises (8 %).

Ouvrir les commerces trois dimanches par an

En 2016, les électeurs genevois ont accepté l'ouverture des commerces

suite page 2



V O L V O

La nouvelle Volvo XC40 Recharge Pure Electric.

Notre premier SUV entièrement électrique.

Réjouissez-vous à l'idée d'une conduite sans émission, un moteur quasi-silencieux et une autonomie de 400 km.* Dans le seul SUV électrique compact proposé avec une traction intégrale et une charge remorquée de 1500 kg, vous êtes désormais connecté à tout moment même sans smartphone, grâce au nouveau système d'infodivertissement de Google.

Plus d'informations sur: andre-chevalley.ch/news-et-events/volvo-xc40-electrique

*L'autonomie peut varier entre les cycles de conduite WLTP et EPA et les conditions réelles. Chiffres définis d'après nos objectifs préliminaires. En attente de la certification finale du véhicule. Exemple: Volvo XC40 Recharge Pure Electric PB AWD. Consommation moyenne d'électricité: 22 kWh/100 km, émissions de CO₂: 0 g/km. Catégorie d'efficacité énergétique: A. Volvo Swiss Premium® avec service gratuit pendant 10 ans/150 000 kilomètres, garantie constructeur pendant 5 ans/150 000 kilomètres et réparations pour cause d'usure pendant 3 ans/150 000 kilomètres (au premier des termes échus). Valable uniquement chez les concessionnaires participants. Le modèle présenté dispose éventuellement d'options proposées contre supplément. Voir conditions en agence.

GROUPE CHEVALLEY
VOTRE PARTENAIRE AUTOMOBILE

A&S CHEVALLEY NYON
Route de Saint-Cergue 293 | 022 365 50 50

GRIMM CENTRE PETIT-LANCY
Avenue des Morgines 26 | 022 879 13 00



NATHALIE HARDYN
Directrice politique



Echapper à l'îlot de cherté

Bien qu'elle soit située au cœur de l'Europe et que son économie soit l'une des plus ouvertes du monde, la Suisse connaît paradoxalement des prix sensiblement plus élevés qu'ailleurs partout en Europe. Ce constat se vérifie non seulement pour les consommateurs mais également pour les PME. C'est dans ce cadre que l'initiative populaire fédérale « Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables » a été déposée fin 2017. Après de longues années de traitement, le Parlement vient de boucler ce dossier à la satisfaction des initiants. Si le référendum n'est pas lancé contre la révision de la loi sur les cartels adoptée lors de la session de printemps, les initiants devraient retirer leur initiative.

Lancée par des représentants de consommateurs, de l'hôtellerie et de la restauration ainsi que de l'industrie, cette initiative vise à créer des bases légales permettant de lutter contre la discrimination internationale par les prix dont souffrent fréquemment les acheteurs suisses. Elle demande des mesures contre les prix disproportionnellement élevés et l'« exploitation » du pouvoir d'achat helvétique par des entreprises suisses et étrangères.

Le Conseil fédéral lui avait opposé un contre-projet indirect, largement remanié par le Parlement. Lors de la session de printemps, deux griefs importants ont été rectifiés. Le premier concerne la clause de réimportation qui interdisait que des entreprises suisses achètent à l'étranger des biens suisses réexportés en Suisse à des prix plus chers. Cette disposition a été finalement biffée par le Parlement, car elle risquait de contrevenir à des accords internationaux importants pour notre pays. Le second porte sur l'interdiction générale du blocage géographique qui discrimine les Suisses dans le commerce en ligne; la disposition a été ajustée pour être en ligne avec le droit européen.

Selon une étude, le surcoût pour les entreprises et les consommateurs helvétiques se monterait à plus de 15 milliards de francs par année. Si le constat d'une cherté excessive en Suisse n'est contesté par personne, les armes pour la combattre divergent, tant sur les moyens que les effets. La question est de savoir si l'outil, que ce soit l'initiative ou le contre-projet, permettra de réduire les prix de manière significative.

Or, c'est incertain. En effet, de nombreux autres paramètres entrent en ligne de compte dans la composition des prix, en particulier le coût de la main d'œuvre et les différences entre les réglementations nationales. Là-dessus, l'initiative et le contre-projet n'ont pas de prise.

ÉDITORIAL

► suite de la page 1

le 31 décembre et trois dimanches par année, sous condition de l'existence d'une convention collective de travail (CCT) étendue dans le secteur. En 2019, le peuple s'est à nouveau prononcé en faveur de l'ouverture de trois dimanches par an même en l'absence d'une convention collective étendue, pour une période expérimentale de deux ans.

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat entend remédier à l'absence durable de CCT et propose de pérenniser cette possibilité et d'harmoniser les horaires de fermeture à 19 h 00, à l'exception du vendredi, où elle serait maintenue à 19 h 30. La nocturne du jeudi disparaîtrait alors.

La démarche expérimentale conduite en 2019 s'est soldée par un bilan tout à fait positif pour les commerces qui l'ont mise en œuvre. Selon leurs représentants, « aux yeux des commerçants, ce premier test sur trois dimanches est indéni-

blement un grand succès. » Aucune dilution du chiffre d'affaires ni de la fréquentation n'a été constatée; l'impact direct a été positif sur l'activité des commerces.

Même si le commerce de détail ne dispose actuellement plus d'une convention collective de branche, les conditions de travail du personnel de vente ne seront pas impactées par le projet de loi car le cadre légal est strict. La loi fédérale sur le travail plafonne en effet les horaires hebdomadaires à 45 heures et la plupart des CCT d'entreprises, soit les grands groupes de vente, prévoient 41 heures. De plus, le personnel de vente travaillant le dimanche voit son salaire doublé s'il n'est pas compensé en temps de repos.

Un secteur clé pour des lieux clés

Il faut également rappeler ce que représente le commerce de détail.

En 2018, ce dernier employait près de 18 000 personnes, soit environ 5 % des emplois du canton. Derrière ces 18 000 emplois se cachent des femmes, des hommes, des patrons, des employés, leurs familles et leurs projets de vie.

Ce secteur aujourd'hui à la peine est le cœur battant du canton et du centre-ville. Le projet de loi du Conseil d'Etat donne une bouffée d'oxygène bienvenue et ce non pas seulement pour le chiffre d'affaires mais aussi pour une notion devenue rare: la prévisibilité.

C'est un premier signe qui permet aux commerçants d'apercevoir, après les ténèbres, la lumière. Mais ce n'est là que le début d'un long parcours d'étapes nécessaire en vue de redynamiser le centre-ville. Ce premier jalon pose un choix de principe: favoriser de vrais lieux de vie ou créer des mémoriaux de cette période Covid. ■

RÉPARTITION DES ACHATS ALIMENTAIRES SUISSES DANS LE GENEVOIS FRANÇAIS

L'Enquête de consommation dans le Grand Genève menée en juin 2019 révélait que quatre territoires du Genevois français* attirent les consommateurs suisses pour les produits alimentaires. Ces derniers y dépensent pour 244 millions d'euros par an, qui se répartissent comme suit:

Lieu d'achat	CA Pays de Gex Agglo	CA Annemasse Agglo	CC Genevois	CA Thonon Agglo	TOTAL
TOTAL Suisse	136 M€	60 M€	38 M€	10 M€	244 M€
Ville de Genève	27 M€	24 M€	7 M€	3 M€	61 M€
Canton de Genève, Rive droite	48 M€				50 M€
Canton de Genève, Rive gauche	17 M€	35 M€	31 M€	5 M€	89 M€
District de Nyon	42 M€			2 M€	45 M€

NB: De leur côté, les ménages français achètent pour 21 M€ de produits alimentaires par an en Suisse.

* Le Genevois français est divisé en 8 intercommunalités:

- Communauté de communes du Pays Bellegardien (CC Pays Bellegardien)
- Communauté d'agglomération du Pays de Gex (CA Pays de Gex Agglo)
- Communauté de communes du Genevois (CC du Genevois)
- Communauté d'agglomération d'Annemasse-les-Voirons (CA Annemasse Agglo)
- Communauté d'agglomération Thonon-les-Bains (CA Thonon Agglo)
- Communauté de communes Arve et Salève (CC Arve et Salève)
- Communauté de communes Faucigny-Glières (CC Faucigny-Glières)
- Communauté de communes du Pays Rochois (CC du Pays Rochois)

POUR CONSULTER L'ÉTUDE COMPLÈTE:

https://www.grand-geneve.org/sites/default/files/fichiers/rapport_grandgeneve_vf.pdf

SOURCES: Enquête Proxiconso – AID Observatoire - 2018

Pour comprendre et faire comprendre les enjeux!

Connecter et informer les entreprises à Genève



Vous souhaitez faire connaître le CCIGinfo à d'autres collaborateurs ou disposer d'exemplaires supplémentaires pour vos visiteurs, vos partenaires, etc.?

Envoyez votre commande à publications@ccig.ch, en indiquant le nombre d'exemplaires souhaités ainsi que l'adresse postale.



Et pour retrouver et partager l'actualité politique et économique, rendez-vous sur notre page Facebook



CERCLE
DES AGRICULTEURS
DE GENÈVE ET ENVIRONS

PACK APERO LOCAL !

Faites livrer un cadeau original, convivial et local.

Une AG annulée ?
Un conseil en visio ?
Un cadeau clients ?

**GARDEZ LE LIEN
MÊME EN DISTANCIEL !**



Pack individuel apéro
100% GENEVOIS !

COFFRET PERSONNALISÉ À
L'IMAGE DE VOTRE ENTREPRISE!

DEVIS ET INFOS : christophe.eyquem@cage.ch

Planification successorale

Un nouvel outil financier pour les entreprises

Le trust, bien connu dans les pays anglo-saxons, s'apprête à faire son entrée dans le droit suisse. Utile dans la gestion du patrimoine des familles, ce mécanisme peut se révéler intéressant également pour les entreprises.

Le trust (en français, la fiducie) est un acte juridique par lequel un individu ou une personne morale transfère des actifs au trust et confère le contrôle de ces biens à un (ou plusieurs) tiers ou institution – le(s) trustee(s) – pour le compte du ou des bénéficiaire(s). Le trust peut être créé pour atteindre un but particulier. Ainsi, le trustee gère les actifs et applique les volontés du fondateur.

Sa pratique s'est historiquement développée au Royaume-Uni, là où les tribunaux de droit commun n'assuraient pas la protection de certaines promesses juridiquement non contraignantes. Le mécanisme du trust n'est pas tout à fait inconnu en Suisse puisque les fonds de placement, le droit d'auteur ou les placements fiduciaires fonctionnent selon le même principe. Quant à l'existence d'un trust de droit étranger, elle est reconnue en droit suisse depuis 2007.

Les spécificités des trusts de droit suisse

La variante suisse sera caractérisée par le fait que les trustees recevront un statut légal et leur activité sera supervisée. Pour Olivier Dunant, avocat chez Eversheds Sutherland et trésorier de la CCIG, « statut et supervision sont tous deux de nature à conforter la confiance des utilisateurs. En ce sens, la création d'un trust suisse renforcera notre place financière en termes de gestion de patrimoine familial. » On sait en effet que les familles fortunées étrangères qui ont recours aux trusts préfèrent des institutions

régulées; on peut par ailleurs supposer que les Suisses opteront également pour des structures suisses dès lors qu'elles existeront.

Fiscalement parlant, les versements du trust seront considérés comme des revenus pour les bénéficiaires, tandis que le fondateur du trust sera imposé sur la fortune. Il convient de relever que le sujet touche, par ailleurs, le droit cantonal que le droit fédéral ne peut pas modifier, notamment sous l'angle des impôts liés aux donations et aux successions.

Outil de gestion pour les entreprises

Le trust peut être utile dans le cadre d'une planification successorale, pour une transmission par étape de l'entreprise, par exemple qui serait organisée sur plusieurs générations, ce qui n'est pas possible en droit ordinaire.

Il peut aussi être une alternative au deuxième pilier, pour régler la prévoyance professionnelle des collaborateurs. « Les placements d'une fondation LPP sont soumis aux règles de l'OPP2*, explique Olivier Dunant. Or, celles-ci sont très contraignantes, notamment dans le choix et la pondération des placements réalisés. Le trust donnerait plus de flexibilité à l'employeur dans la gestion des placements. » En outre, tous les employés d'une entreprise comptant des collaborateurs dans divers pays pourraient être assurés au sein d'un seul trust. Le trust pourrait aussi être utilisé pour gérer les bonus, par exemple avec l'objectif d'en améliorer les rendements.

Enfin, le trust peut être utilisé pour traiter les activités caritatives des entreprises; il faut toutefois noter que les fondations se prêtent déjà bien à cette activité. ■

20 ans pour faire une loi

La proposition initiale d'introduire la notion de trust en droit suisse date de 2001 déjà, sous la plume de Luc Thévenoz. « 20 ans, c'est à peu près la durée requise pour une large consultation et aboutir à un compromis en Suisse, dit Olivier Dunant. C'est le temps qu'il a fallu pour la révision du droit de la SA, entrée en vigueur cette année ». Donnant suite à une motion acceptée en 2019 par le Parlement, le message explicatif du Conseil fédéral accompagnant le projet de loi visant à intégrer dans le Code des obligations les dispositions d'un trust ancré dans le droit suisse devrait être transmis aux Chambres cette année.

Politique

La tarification de la mobilité en consultation



tarification de la mobilité limitée localement et dans le temps.

L'objectif annoncé est d'acquiescer des connaissances sur des formes de tarification d'un nouveau genre, destinées à orienter de manière ciblée la demande de transport et les habitudes de déplacement des usagers dans le domaine du trafic individuel motorisé et dans les transports publics.

La tarification de la mobilité repose sur l'application de systèmes tarifaires différenciés, sous la forme par exemple de redevances de mobilité dépendantes de l'heure ou du lieu de déplacement (abandon de la tarification unitaire ou forfaitaire), permettant d'influencer la demande de transport et le comportement des usagers en matière de mobilité. ■

La CCIG va participer à la procédure de consultation ouverte par le DETEC* au sujet de la loi fédérale sur les projets pilotes de tarification de la mobilité. Cette loi vise à créer la base légale qui permettra aux cantons, aux villes et aux communes de réaliser des projets pilotes de

Afin de contribuer à la réponse de la CCIG à cette procédure de consultation, les entreprises sont appelées à adresser leurs remarques par courriel avant le 17 avril 2021 à Erik Simonin, responsable de projets au département Politique: e.simonin@ccig.ch.

La documentation (projet, rapport et lettre d'accompagnement) est disponible sur le site du DETEC, www.admin.ch/ch/ff/gg/pc/pdependent.html#DETEC

* Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.

ET SI ON PARLAIT DE VOS SOLUTIONS ÉNERGÉTIQUES ?

C'est important, parce que de nouvelles solutions existent pour mieux maîtriser les énergies. Que cela soit pour nos communautés, nos entreprises ou nos villes.

VOTRE FUTUR, C'EST NOTRE PRÉSENT



Experts en solutions énergétiques globales

groupe e



groupe-e.ch

Commerce international

Un continent en pleine intégration

Objet d'un webinaire en février dernier, la Zone de libre-échange continentale africaine est un nouveau marché commun, le plus vaste du monde en termes de population. La proximité géographique et le fort potentiel des économies africaines font que les entreprises helvétiques entretiennent de longue date des relations commerciales avec le grand continent.

Michael Rheinegger, directeur du Swiss-African Business Circle (SABC) et coorganisateur de cet événement, a rappelé le dynamisme économique qui caractérise plusieurs pays africains. Si l'Afrique est durement touchée par les effets indirects de la pandémie de coronavirus, la Suisse demeure un investisseur majeur pour le continent, et le commerce de transit revêt une grande importance dans les échanges helvético-africains.

Le long chemin vers l'intégration africaine

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est un projet ambitieux, issu d'une volonté politique qui devrait avoir des conséquences économiques extrêmement favorables. Projet phare de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, il établit un marché unique qui devrait permettre de stimuler de manière significative le commerce intra-africain, promouvoir l'industrialisation, créer des emplois et améliorer la compétitivité des industries africaines sur la scène mondiale. Il insuffle un réel espoir d'industrialisation inclusive et durable à travers l'Afrique.

En termes de population (1.3 milliard d'habitants sont concernés), la ZLECAf pose les fondations de la plus vaste zone de libre-échange depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cinquante-quatre des 55 Etats membres de l'Union africaine l'ont signé, ce qui représente un produit intérieur brut combiné de 3.4 billions de dollars. Le 1^{er} janvier 2021 a marqué l'ouverture opérationnelle des marchés pour les 36 pays qui avaient déjà déposé leurs instruments de ratification.

Les protocoles sur le commerce des marchandises, le commerce des services et le règlement des différends, issus de la phase I des négociations, sont entrés en vigueur en même temps que l'accord. Les pays qui l'ont ratifié semblent s'être mis d'accord sur les règles d'origine pour

plus de 81 % des lignes tarifaires. À ce jour, l'Afrique est par conséquent en mesure de débiter les échanges sur plus de 81% des produits à des conditions préférentielles mais les parties doivent encore s'entendre sur les 19% restants ainsi que sur le commerce des services; ce pourrait être chose faite d'ici au mois de juillet 2021. La phase II des négociations traitera des protocoles sur les investissements, les droits de la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence; la phase III se concentrera sur le e-commerce.

Jaime De Melo, professeur honoraire à l'Université de Genève, a souligné les immenses défis de ce projet: un territoire extrêmement vaste, constitué d'un grand nombre de pays aux frontières artificielles, aux intérêts parfois antinomiques et progressant à des rythmes différents. Le principe de solidarité panafricaine, aussi, et la nécessité à la fois d'inclure le plus grand nombre et de s'accorder sur des règles communes constituent un « trilemne » difficile à résoudre. Il se déclare toutefois optimiste.

Mena Hassan, experte en politique commerciale et facilitation des échanges à l'OMC, a quant à elle évoqué les bénéfices attendus de la mise en œuvre de l'accord, dont l'entrée en vigueur a suscité une certaine euphorie en Afrique malgré les obstacles encore à surmonter. Elle a également détaillé les implications que ce



marché commun pourrait avoir pour la Suisse et les nouvelles possibilités d'affaires qu'il est susceptible d'offrir aux entreprises helvétiques, notamment dans les secteurs de l'agro-alimentaire, de la finance, de la construction et des transports. Le SABC voit également des perspectives pour les entreprises actives dans le domaine numérique ou dans la santé.

Mena Hassan rappelle que, pour l'heure, les accords commerciaux préférentiels et les autres règles de l'OMC s'appliquent toujours. Le SABC recommande aux entrepreneurs de suivre les développements de la ZLECAf en prêtant attention à la position effective des pays avec lesquels ils commercent ou prévoient d'entrer en relation (stade de ratification, définition des lignes tarifaires, etc.). Quant aux Communautés économiques régionales, elles conservent tout leur potentiel propre et devraient même se voir renforcées par l'existence de la nouvelle Zone.

Chido Munyati, chef par intérim de l'Afrique et Global Leadership Fellow au Forum économique mondial (FEM), a partagé les conclusions d'un des cinq rapports diligentés par le FEM sur l'opérationnalisation de la ZLECAf. Ce document, intitulé « Connecting Countries and Cities for Regional Value Chain Integration », est disponible dans son intégralité sur le site internet du FEM, fr.weforum.org. ■

La stratégie du Conseil fédéral

En janvier dernier, le Conseil fédéral a approuvé sa première stratégie pour l'Afrique subsaharienne. Les pays d'Afrique du Nord sont quant à eux couverts par la stratégie MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord), adoptée en octobre 2020. Pour le directeur général de la CCIG, Vincent Subilia, l'adoption de cette stratégie fédérale, attendue de longue date, contribue à « positionner la Suisse comme partenaire de confiance de l'Afrique et place de marché neutre et dynamique au cœur de l'Europe ».

La nouvelle stratégie, issue d'une approche pangouvernementale, reconnaît la grande diversité qui caractérise le continent africain ainsi que les défis et les chances qui en découlent. La Suisse articule sa démarche sur quatre domaines thématiques fondés sur sa stratégie de politique extérieure 2020-2023: a) paix, sécurité et droits de l'homme; b) prospérité; c) durabilité; d) numérisation.

Des priorités différentes sont définies pour le Sahel, la grande Corne de l'Afrique et les Grands Lacs, les organisations régionales et les grandes puissances économiques, dites « Lionnes africaines ». L'ambassadrice Siri Walt, cheffe de la division Afrique subsaharienne et Francophonie au Département fédéral des affaires étrangères, a expliqué lors du webinaire que la Confédération souhaite soutenir le développement des capacités financières et fiscales de ces dernières, principalement les compétences en matière de politique monétaire et financière, la fiscalité, la gestion de la dette et les échanges commerciaux. Le Conseil fédéral considère la ZLECAf comme une étape importante vers l'intégration du continent. La conclusion d'un Accord de libre-échange n'est pas à l'agenda puisqu'il ne s'agit pas d'une union douanière.

Vietnam-Suisse : 50 ans de relations fructueuses



L'économie vietnamienne est en plein essor (ici : transport maritime à Saigon) et a peu souffert de la pandémie de coronavirus.

Avec une centaine d'entreprises présentes dans le pays, la Suisse compte parmi les plus importants investisseurs européens au Vietnam. Les deux pays entretiennent depuis 1971 des relations diplomatiques qui se sont intensifiées ces dernières années. Des négociations sur un Accord de libre-échange entre l'Association européenne de libre-échange (AELE), dont la Suisse fait partie, et le Vietnam, sont en cours depuis 2012.

Le 2 mars dernier, le webinaire « Market Focus: Vietnam », organisé en partenariat avec le Swiss-Vietnamese Business Gateway (SVBG) – dont le lancement a été annoncé à cette occasion – et l'ambassade du Vietnam en Suisse a attiré une centaine de participants pour une présentation de ce marché remarquable à bien des égards. En pleine restructuration avec le passage d'une économie centralement planifiée à une économie de marché et l'essor des secteurs secondaire et tertiaire, l'économie vietnamienne semble avoir relativement peu souffert de la pandémie de coronavirus (le taux de croissance affiché pour 2020 était de 2.91 %).

L'ambassadrice du Vietnam en Suisse Linh Lan Le a rappelé les facteurs qui ont favorisé la forte croissance économique du pays ces 30 dernières années, soulignant la résilience, le dynamisme et la jeunesse des Vietnamiens. Après un exposé de Duc Thuong Nguyen, conseiller commercial de l'ambassade du Vietnam, Filippo Bortoletti, Senior Manager au cabinet de conseil Dezan Shira & Associates, a fait un tour d'horizon extrêmement détaillé du cadre légal en vigueur, et Chi Toan Nguyen, directeur marketing du parc industriel VSIP, a présenté ses infrastructures. Will Mackereth, directeur de la chaîne d'approvisionnement chez Nestlé VietNam, a évoqué les engagements spécifiques de l'entreprise dans le pays, notamment dans la lutte contre la sous-nutrition, la promotion d'un mode de vie sain et le développement durable. Il a été suivi par un témoignage de Nhat Vuong et Axel Armellini, co-fondateurs de The Happy Turtle Straw, une société innovante et très engagée dans le respect de l'environnement, qui produit des masques, couverts et pailles à base de matières entièrement biodégradables. ■

“Parlons économie”

Un rendez-vous dédié à l'économie et aux entreprises genevoises

tous les jeudis de 14h à 15h sur RADIO LAC

Innovation

Un fonds pour encourager les start-up innovantes

La FONGIT, Fondation Genevoise pour l'Innovation Technologique, a lancé le 23 février dernier un nouvel outil de financement, en collaboration avec l'Etat de Genève.

Le Fonds d'Innovation FONGIT (FIF) est destiné à soutenir des projets de nature technologique au service du développement durable dans la phase dite d'amorçage, c'est-à-dire dans la phase initiale d'innovation. Doté par l'Etat d'un montant initial d'environ cinq millions de francs pour la période 2021-2023, il contribuera à la relance économique en cette période de récession. Un appel aux contributions externes sera également mené auprès d'entreprises et d'investisseurs privés afin de faire prendre de l'ampleur à ce fonds. On estime que quelque 15 projets pourraient être soutenus en 2021 déjà.

La gouvernance du FIF est assurée par un comité de sélection constitué de représentants de l'Etat, des Hautes écoles, des milieux de l'innovation et de partenaires privés.

Une expérience réussie dans le canton de Vaud

Cet instrument financier vient soutenir des projets issus de Hautes écoles genevoises, de centres de recherche ainsi que les entreprises novatrices en création (start-up) et des petites et moyennes entreprises (scale-up et PME) inscrites au registre du commerce de Genève.

L'insuffisance actuelle de fonds à disposition pour répondre à la dynamique d'innovation est avérée, en particulier pour financer la phase initiale d'amorçage. Le FIF apporte ainsi une aide fondamentale, qui s'ajoute à la mise à disposition de locaux et à l'accompagnement déjà fournis par la FONGIT.

La compétitivité des entreprises locales, leur attractivité pour les investisseurs privés et la création d'emplois durables s'en trouveront renforcées. Un modèle similaire, la Fondation pour l'innovation technologique a été mis en oeuvre avec succès par le canton de Vaud en 1994 déjà. ■

Trois types de soutiens financiers

Le FIF va accorder trois types de soutiens :

- **Bourses** jusqu'à 50 000 francs, sous forme de subvention, pour tout projet de recherche scientifique dans l'intention de lancer un nouveau produit ou service répondant à un besoin et possédant un marché potentiel.
- **Financement de pré-amorçage** jusqu'à 100 000 francs, sous forme de prêt convertible, pour des start-ups implantées à Genève avec un produit et un prototype en phase de développement. Le montant du soutien ne pourra dépasser 70 % du budget du projet, qui doit également être financé par des fonds de tiers.
- **Financement de la croissance et de la transformation digitale** jusqu'à 400 000 francs, sous forme de prêt éventuellement convertible, pour des entreprises développant une innovation technologique en quête d'un développement commercial, en transformation numérique et en respect d'une démarche de durabilité. Le montant du soutien ne pourra dépasser 50 % du budget du projet, qui doit également être financé par des fonds de tiers.

Transfert des activités d'Eclosion à la FONGIT

Dans le but de renforcer les synergies entre les acteurs genevois de l'innovation, les activités de sciences de la vie de la Fondation Eclosion sont transférées, dès ce début d'année, au sein de la FONGIT. Ce regroupement permet aux porteurs de projets d'innovation et aux entreprises de bénéficier des différentes compétences au sein d'un seul et même organisme. Pour rappel, la fondation de droit public Eclosion avait été créée en 2013 pour transformer le potentiel d'innovation régional en valeur économique et en emplois. En s'intégrant dans le dispositif cantonal de soutien aux entreprises, elle a notamment contribué à l'essor des biotechnologies sur son territoire.

Politique

Soutien à la Stratégie pour le développement durable 2030

La CCIG a répondu à une consultation sur la Stratégie pour le développement durable 2030 que le Conseil fédéral avait ouverte le 4 novembre 2020. Elle soutient la démarche globale, qui vise à atteindre les 17 objectifs du développement durable 2030 tels que définis par l'ONU.

Avec cette Stratégie, le Conseil fédéral souhaite montrer comment il compte procéder en matière de développement durable au cours des dix prochaines années. La CCIG salue l'intention de réaliser une gestion transparente des conflits d'objectifs entre les diverses politiques publiques et la volonté de mettre en place une cohérence politique en matière du déploiement du développement durable dans les différents domaines politiques.

Par ailleurs, la CCIG reconnaît l'importance de mettre en place des « conditions-cadres favorables » pour permettre aux acteurs de l'économie, de la finance, de la formation, de la recherche et de l'innovation d'être les moteurs du développement durable. L'orientation vers une politique de croissance durable axée sur le long terme, vers des marchés axés sur la concurrence et vers l'ouverture internationale mérite d'être soulignée. Par ailleurs, la stratégie reconnaît l'importance de la sécurité de l'approvisionnement énergétique, de la formation, de la recherche et de l'innovation, tout comme la digitalisation et les technologies de l'information et de la communication.

Nonobstant, la CCIG juge indispensable que les principes énoncés dans la Stratégie de développement dura-

ble 2030 qui permettraient de resserrer les exigences réglementaires soient encadrés par un processus législatif. Les principes et objectifs doivent être mis en œuvre par les offices fédéraux « dans le cadre de leurs responsabilités ». Raison pour laquelle la responsabilité personnelle de la société civile et du secteur privé doit rester le facteur décisif qui permettra d'atteindre les objectifs visés. Par conséquent, il semble primordial que les mesures soient déterminées via les instances et circuits de décision habituels.

Enfin, la CCIG souligne que la plupart des impacts réels de la stratégie peuvent uniquement être évalués lors de l'analyse des mesures concrètes. Sa prise de position complète peut être consultée sur la page : www.ccig.ch/Politique/Consultations. ■



PRIME SOLAIRE 2021

SIG vous offre jusqu'à CHF 6'000.- de prime pour une installation photovoltaïque de maximum 30 kWc (environ 140 m²) mise en service en 2021



Le solaire pour toutes et tous à Genève

Avec le soutien d'Electricité Vitale Vert.
A découvrir sur sig-ge.ch



Fiscalité

Réévaluer oui, mais pas à n'importe quel prix

Le Conseil d'Etat genevois planche sur une réévaluation de la valeur fiscale des biens immobiliers. L'objectif exprimé est de mettre la pratique genevoise en conformité avec la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2001, en rapprochant les évaluations fiscales de ces biens de leur valeur du marché. L'intention, peu louable, est d'augmenter les recettes fiscales.

Dans ce but, le Conseil d'Etat a déposé devant le Grand Conseil, le 9 septembre 2020, un projet de loi (PL 12773) qui conduirait, selon la CCIG, à la perception de plus de 225 millions d'impôts supplémentaires auprès des propriétaires. De l'aveu même du Conseil d'Etat, ces hausses ne sont pas supportables et des mesures compensatoires pour en limiter les effets sont prévues.

Adéquation de la nouvelle méthode d'évaluation

La loi actuelle prévoit que l'évaluation soit revue périodiquement tous les 10 ans par des commissions d'experts. Devant l'ampleur de la tâche, les valeurs ont été prorogées avec des majorations linéaires de 20 % jusqu'en 2004, puis sans majoration jusqu'en 2017. En 2018, c'est une majoration de 7 % qui a été appliquée. La méthode proposée pour déterminer la valeur fiscale des villas et appartements – base de l'impôt sur la fortune et de l'impôt immobilier complémentaire – repose sur un relevé statistique des transactions de terrains pour établir une valeur selon la situation précise des parcelles. À cela s'ajoute la valeur d'assurance incendie du bâtiment. Cette nouvelle méthode d'évaluation génère, à ce stade, de très fortes hausses de valeurs et, donc, des augmentations d'impôts importantes.

Pour **Christophe Aumeunier**, secrétaire général de la Chambre genevoise immobilière, cette approche est erronée : « La LHID prévoit que les immeubles sont estimés. Il est donc faux de faire correspondre la valeur fiscale à une valeur *spot marché* d'un bien librement et volontairement négocié. Pour aboutir à une estimation fiscale correcte, la loi cantonale devra

prendre en considération la vétusté, l'occupation du logement par son propriétaire et sa famille – ce qui ne le rend pas libre à la vente – et l'incitation constitutionnelle à la propriété de son logement », analyse-t-il.

Des mesures d'accompagnement qui ne compensent pas les hausses

Le Conseil d'Etat, conscient de « l'impact très important de la réévaluation du parc immobilier, principalement pour les biens occupés de longue date », a été contraint de proposer des mesures compensatoires aux propriétaires les plus touchés afin que ces derniers ne soient pas obligés de vendre leur logement face à des hausses fiscales impossibles à assumer.

Ces mesures se composent tout d'abord d'une déduction sociale, applicable dans une limite de 15 ans suivant l'entrée en vigueur de la loi. Cette déduction, de 1 % jusqu'à 100 000 francs, connaît une augmentation linéaire entre 100 000 et 350 000 francs, jusqu'à 7 % maximum.

Il y aurait également une diminution du taux de l'impôt sur la fortune de 15 %. Rappelons au passage que le taux de l'impôt sur la fortune genevois est le plus haut de Suisse. Mais cette diminution n'est qu'un leurre puisque l'élargissement de l'assiette fiscale est considérable, du fait de l'augmentation des valeurs fiscales des immeubles. Pour Christophe

Aumeunier, la baisse du taux d'imposition de la fortune est indispensable à Genève.

Financement des mesures compensatoires

Pour financer ces mesures compensatoires, le Conseil d'Etat souhaite voir une augmentation de l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers (IBGI). Le taux de cet impôt serait porté à 10 % après 10 ans, en lieu et place du taux actuel à 0 % après 25 ans.

Cet impôt a été conçu, dans l'esprit de ses défenseurs, pour limiter la spéculation immobilière. Il a été admis depuis de très nombreuses années que son taux devait être de 0 % après 25 ans de détention, tant il est vrai que toute forme de spéculation n'est plus imaginable après un laps de temps aussi long. La hausse proposée paraît donc difficilement justifiable.

On ne peut que regretter que le Conseil d'Etat utilise des objectifs financiers – qui à terme rapporteront 225 millions de francs – pour engendrer des recettes fiscales supplémentaires lors d'une réforme législative majeure comme celle sur la réévaluation de la valeur fiscale des biens immobiliers. Si on peut comprendre la nécessité de réévaluer le parc immobilier, la CCIG considère que cette réévaluation doit se faire de manière à être fiscalement neutre. Ce d'autant plus que le canton de Genève est déjà le canton de Suisse le plus gourmand en impôts. ■

Origine des impôts supplémentaires

La ponction fiscale de plus de CHF 225 millions supplémentaires que générerait la réévaluation de la valeur fiscale des biens serait répartie comme suit :

- Impôt cantonal sur la fortune hors impôt communal : CHF 100.4 millions (nets en cas de baisse du taux)
- Impôt communal (estimation CCIG) : plus de CHF 42 millions
- Impôt immobilier complémentaire : CHF 33 millions
- Impôt sur les bénéfices et gains immobiliers : CHF 50 millions

Cette ponction serait temporairement ramenée à 90 millions en raison des mesures d'accompagnement limitées à 15 ans au maximum.

Entreprises et droits de l'homme

Les droits humains peuvent-ils être rentables ?



C'est à Genève, au sein de la Geneva School of Economics and Management (GSEM) de l'Université de Genève, que le premier centre pour les droits humains œuvrant dans une école de commerce en Europe a été créé : le **Geneva Center for Business and Human Rights**. Ce dernier a pour but de développer de nouveaux modèles d'affaires, qui allient succès commercial et respect des droits humains. Sa directrice, la professeure **Dorothee Baumann-Pauly**, a donné la conférence d'ouverture pour la rentrée universitaire de février à Genève.

« La crise sanitaire actuelle représente une opportunité unique de développer ces nouveaux modèles d'affaires » déclare Mme Baumann-Pauly. La pandémie a en effet mis en lumière les conséquences sociales de la crise économique qu'elle a générée. Les entreprises ne pourront désormais plus négliger cet axe du développement durable, qui est intimement lié à l'aspect environnemental.

La directrice du centre rappelle les problèmes liés à l'extraction du cobalt – matériau devenu indispensable à l'industrie et dont la demande va croissant – dans la République démocratique du Congo, pays où règnent corruption, pauvreté, travail des enfants et absence de mesures de sécurité...

L'accident qui, au Bangladesh, a coûté la vie à plus de 1100 travailleurs du textile a conduit les grandes marques de la mode à édicter des règles de conduite pour leurs sous-traitants. Mais ce n'est qu'en rendant le respect des droits humains avantageux pour le business que la situation des sous-traitants pourra évoluer. Si Mme Baumann-Pauly juge le moment « critique », c'est que les informations concernant le travail des

enfants dans le cas de Nike ou la destruction de sites indigènes en Australie par le géant minier BHP ont généré des tollés qui ont même fait tomber des têtes. Tant les investisseurs que le public font part de leurs attentes envers des entreprises respectueuses des droits humains.

Des exemples de bonnes pratiques

De bons exemples existent, qui ne demandent qu'à être suivis. Unilever, par exemple, a décidé de ne travailler qu'avec des sous-traitants respectant le salaire minimum dans leur pays. Les magasins de sport Decathlon ont eux choisi de conclure avec leurs fournisseurs de véritables partenariats sur plusieurs années. Le partage d'objectifs et d'intérêts communs permet aux prestataires de bénéficier de l'expérience de l'entreprise. Et à cette dernière de participer à l'amélioration des conditions de travail des salariés.

De nouveaux cadres législatifs

63 ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'Assemblée de l'ONU a adopté, en 2011, les « Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ». Le cadre législatif européen évolue lui aussi dans le sens d'une meilleure intégration des droits humains dans l'économie, comme en témoigne l'adoption de la « loi de vigilance » en France en 2017.

Les CEO savent qu'ils devront implémenter ces règles dans leurs entreprises. Ils ont donc tout intérêt à anticiper. C'est là que les écoles de commerce, qui forment les futurs managers, ont leur rôle à jouer. Les étudiants sont d'ailleurs les premiers à réclamer la création de nouveaux modèles d'affaires qui prennent en compte les droits humains.

Le **Geneva Center for Business and Human Rights** est désormais là pour soutenir les entreprises prêtes à faire le pas. Il leur offre un espace de dialogue et de formation. À noter que la CCIG est représentée au sein de son Conseil scientifique par Vincent Subilia. ■

■ POUR EN SAVOIR PLUS : <https://gcbhr.org>

Partenaire

Les trois chaînes du Romandie Pool

En 2021, les chaînes One TV, LFM TV et Rouge TV font peau neuve et proposent une nouvelle grille : séries, documentaires et émissions exclusives sont au programme. Les chaînes représentées par Media One Contact SA sont entièrement repensées pour proposer aux téléspectateurs romands un nouveau contenu, plus attractif et mieux adapté à leurs attentes. Parmi les nombreuses nouveautés : des créations originales et exclusives, réalisées dans les studios du groupe.



Une nouvelle grille

Depuis le 11 janvier 2021, à midi et en prime time à 21 h, seuls des films récents et de qualité sont mis en avant ! Action, thriller, comédie, avec des acteurs français ou de renommée internationale, rien n'a été laissé au hasard. ONE TV, LFM TV et Rouge TV se veulent innovantes en proposant un contenu varié et de qualité aux Romands, qui continuent de consommer et apprécier le média tv.

Chaque soir, Rouge TV propose par exemple à ses téléspectateurs de voter pour leur film préféré. Une centaine de films à succès sont disponibles tels que « Limitless » avec Bradley Cooper, « The Guard » avec Kristen Stewart, « Que Justice Soit Faite » avec Jamie Foxx ou « Ultimate Game » avec Gerard Butler. Tous les jeudis et vendredis soir, profitez d'une soirée cinéma non-stop jusqu'au petit matin avec les nuits thématiques consacrées à la science-fiction et l'horreur. Une véritable invitation à vous plonger dans des mondes fantastiques et effrayants, au cœur d'histoires dystopiques, futuristes et de rencontres extraterrestres aux frontières de notre réalité.

Les nombreuses nouveautés disponibles

L'émission culte « Des Racines et des Ailes » conjugue proximité et ouverture sur le monde. Cette émission consacrée au patrimoine, à l'histoire et à la connaissance vous emmène à la découverte de lieux chargés d'histoire. Des passionnés, des professionnels de la culture ou des acteurs de leur propre histoire établissent un lien entre passé et présent. Tous les mois, des soirées spéciales sur les chaînes vous proposent de découvrir les régions de France Métropolitaine et d'Outre-Mer.

« Soda » vient égayer votre journée. Cette série met en scène le quotidien d'Adam, lycéen de 18 ans qui doit faire face aux difficultés de la vie quotidienne et qui cherche désespérément à accéder à la vie d'adulte. La vie de ce jeune homme est décrite avec humour et réalisme à travers des épisodes de 10 minutes ; c'est d'ailleurs ce mélange qui fait le succès de la série. Vous pouvez la retrouver quotidiennement sur les chaînes.

Des productions inédites débarquent avec « URBN » : une nouvelle émission sur la « street culture », présentée par Brigitte et John, tous deux fans de rap. Les téléspectateurs en apprennent un peu plus sur le rap en Suisse romande, mais aussi sur les artistes de rue, les coups de cœur des animateurs et les nouveautés du moment au sens large. Des invités, du Free Style, des mini reportages, des good vibes, c'est ce que vous promet URBN, votre émission sur la culture street.

L'émission « BE TO B » propose de découvrir les entrepreneurs de Suisse romande à travers des portraits. Pendant 30 minutes, Vincent et son invité analysent ensemble l'actualité de ce dernier et échan- gent autour de la notion de business, du marché en Suisse et à l'étranger, de l'entrepreneuriat et de ses projets pour l'avenir.

Pétillante et pleine de curiosité, Julie Andrieu part à la découverte des traditions culinaires les plus variées dans « Les Carnets de Julie ». En sillonnant les routes de France, Julie permet aux téléspectateurs de découvrir les cuisines des terroirs français... Il n'existe jamais deux versions identiques des plats les plus populaires !

Amoureux des paysages, vous allez en prendre plein les yeux dans

« Comme une envie de jardin » ! Au guidon de sa moto, Jamy Gourmaud sillonne les routes de France, à la découverte des plus beaux jardins de l'Hexagone. Découvrez des lieux à couper le souffle : fleurs étonnantes, arbres majestueux et des potagers surprenants.

Enfin, l'offre tv est complétée par de nombreuses séries comme « Heartland », « Code 37 » ou encore « Line of Duty » et de la musique ! Ne ratez pas l'émission musicale « Swiss Native » sur Rouge TV, qui propose des clips 100 % artistes suisses : découvrez ou redécouvrez ainsi les plus grands artistes

helvétiques et leurs dernières nouveautés. Vous l'aurez compris, cette année il y en a pour tous les goûts et à toute heure de la journée et de la nuit. Ne passez plus à côté d'une bonne soirée cinéma, regardez One TV, LFM TV et Rouge TV ! ■



Les trois chaînes de télévision sont commercialisées sous le nom « Swiss Romandie Pool » (SRP) par la régie publicitaire Media One Contact SA, à Genève. Elles sont désormais également disponibles sur la TNT en France voisine.

MEDIAONE
CONTACT
GLOBAL REACH, LOCAL TOUCH

Elliot Marchal - Tél. +41 22 909 69 65
elliot.marchal@mediaone.ch



LUNCH
SUR LE LAC

AVEC UNE RÉSERVATION
VOTRE CROISIÈRE
1^{ÈRE} CLASSE EST À

-30%



RÉSERVATIONS SUR CGN.CH

CGNI

Agenda

WEBINAIRE
COMMERCE INTERNATIONAL

Judi 22 avril 2021, de 17h à 18h30 - **En ligne**

Market Focus: Mozambique



Ce webinaire permettra de découvrir les défis que rencontre la république du Mozambique et les opportunités d'affaires et d'investissements qui s'y dessinent. Celles-ci concernent principalement l'industrie, notamment agroalimentaire, les infrastructures, les énergies, les emballages et les normes d'évaluation et de qualité.

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch



Industrie Genève

La Health Valley de l'arc lémanique

Le magazine « Le Monde de Demain » diffuse courant avril sur Léman Bleu sa 22^e émission, qui traitera du thème des **biotechnologies**. Cette émission comprendra l'interview en plateau de Jesus Martin-Garcia, CEO de GeNeuro. Dans le reportage, on entendra aussi Nicolas Fischer, CEO de Light Chain Bioscience, et Samuel Constant, CEO d'Epithelix.

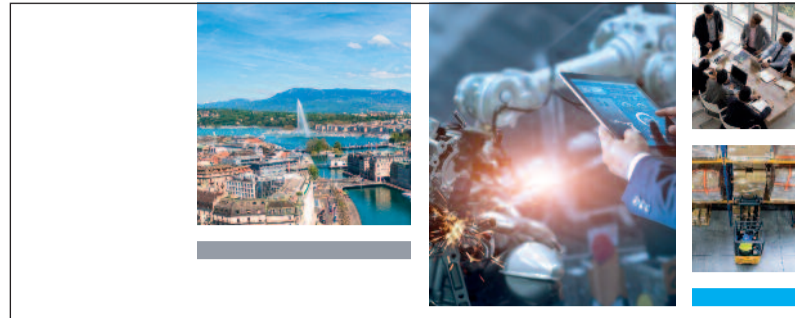


Pour rappel, les partenaires que sont la CCIG, l'OPI, la FTI, l'UIG et la DG DERI proposent chaque mois sur Léman Bleu une émission thématique de 12 minutes, qui fait découvrir la mutation de l'industrie genevoise. Une plongée au cœur

des sociétés technologiques, pour découvrir le savoir-faire, la diversité des métiers et les talents des entreprises à la pointe du secteur. ■

INDUSTRIE-GENÈVE.CH
#LE MONDE DE DEMAIN

Pour voir la 21^e émission du « Monde de demain », qui porte sur l'espace et les drones, cliquez sur <https://tinyurl.com/LeMondededemain21>



Grands Prix de l'économie

Quelles entreprises récompenser ?

Et si une entreprise gagnait un Prix grâce à vous ? Pour la première fois, le public est invité à soumettre la candidature d'une ou de plusieurs entreprises pour obtenir le Prix de l'économie genevoise, le Prix de l'innovation ou le Prix de l'égalité.

Règlement des Prix et dépôt des candidatures sur: www.ccig.ch/Portrait/Grands-Prix-economie

Date limite de dépôt des candidatures: **26 avril 2021.**

Les entreprises genevoises peuvent déposer leur dossier directement pour concourir à l'obtention d'un de ces Prix. Les Prix seront remis le 21 septembre prochain.



IMPRESSUM

CCIGinfo

Bulletin d'information destiné aux Membres de la CCIG. Paraît 12 fois par an, 3800 exemplaires

Responsable d'édition:
Alexandra Rys

Rédaction:
Mohamed Atiek, Fabienne Delachaux, Nicolas Grangier, Béatrice Ojeda, Alexandra Rys, Morgan Tinguely

Publicité:
HP media SA, tél. 022 786 70 00

Conception: ROSS graphic design

Impression: Atar Roto Presse SA, Satigny
Informations: publications@ccig.ch



4, boulevard du Théâtre - 1204 Genève

Adresse postale
 Case postale 5039 - 1211 Genève 11
 Tél. 022 819 91 11 - Fax 022 819 91 00



imprimé en suisse

EDITEUR



"BEAUTY LIES IN THE DETAILS OF THE GRANDEST STRUCTURES, AND THE FINEST." ORAÏTO, CREATOR OF SHAPES, WEARS THE VACHERON CONSTANTIN PATRIMONY.

VACHERON CONSTANTIN | ONE OF NOT MANY.
 GENÈVE

PARTENAIRES

PLATINE

SKYNIIGHT

OR

BCGE **CGN** **Groupe Mutuel** **GONET**

ARGENT

m3 GROUPE **GED - COPIEURS - IT** **swisscom** **SWISS RISK CARE**
devillard

école-club **SOFTFINANCE** **BeVisible** **MEDIAONE**
MIGROS

BRONZE

Allianz **PROTECTAS** **integral Groupe** **BDO**
EXECUTIVE TRAVEL **P&G** **INSTITUT FLORIMONT** **TRB**
JTI **BALESTRAFFIC** **SIG** **eu Business School**